

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2018 à 18 heures 00

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept avril, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation du conseil municipal : 10/04/2018.

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mr Gilbert CORNIER, Mme Monique GARCIN, Mr Sébastien GIROUX, Mr Alain LIARDET, Mr Philippe PLOGE.

Pouvoir: Mr Éric JULIEN à Mr Alain LIARDET.

Absents : Mme Françoise BASSET, Mr Jean-Louis BIETRIX, Mr Pierre SERVANTON.

Absent excusé : Mr Jean-Paul BLANC.

Secrétaire de séance : Mr Gilbert CORNIER.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

1 – Vote des budgets primitifs 2018 : Budget général – Budget eau et assainissement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018, qui a été établi au vu des projets d'investissement, des travaux en cours et des factures envisagées de fonctionnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2018 tel qu'il est proposé, dont la balance générale est la suivante :

Comptabilité M14 – Budget général

Libellés	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	485 345,78	485 345,78
Section d'investissement	399 597,59	399 597,59

Comptabilité M49 – Budget eau & assainissement

Libellés	Recettes	Dépenses
Section exploitation	147 740,73	147 740,73
Section investissement	150 091,00	150 091,00

2 - Réhabilitation et agrandissement de la cabane pastorale de La Selle

Monsieur le Maire présente le projet référencé ci-dessus, dans le cadre du programme pluriannuel pastoral mis en place depuis plusieurs années. Il est indispensable de réaliser cet investissement, vu la forte dégradation de la structure de la cabane qui abrite le ou les bergers pendant la période d'estive. Pour cela il présente un devis de 80 500€ hors taxes, afin de solliciter les différents financeurs.

Le conseil, valide le projet de la cabane pastorale de La Selle pour un montant estimatif de 80 500€ hors taxes.

-Sollicite les financeurs, grâce au guichet unique Région Feader, dans le cadre d'une stratégie locale de développement (article 20-3 du règlement UE 1305/2013), demande une participation financière des institutions à hauteur de 75%, s'engage à assurer le montant de la part d'autofinancement, un permis de construire en conformité avec la demande sera déposé. Le conseil valide.